



Avis public

Dérogation mineure

Avis public est par la présente donnée par le soussigné, directeur général de Venise-en-Québec, qu'au cours de la séance ordinaire du lundi 1^{er} mai 2023, le conseil sera appelé à se prononcer sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Demande # 2023-00002 : Demande de dérogation mineure en raison d'un élément qui n'est pas conforme à la réglementation d'urbanisme.
- La demande de dérogation mineure aux Règlement de zonage #322-2009 et au Règlement de lotissement #312-2007, vise à rendre réputée conforme les lots # 6 251 468 et # 6 251 469 du cadastre du Québec car ceux-ci posséderaient une superficie de 524.5 mètres carrés alors que le règlement précise qu'un terrain desservi pour de l'unifamilial isolé se doit de comporter une superficie minimale de 540 mètres carrés (écart de 15.5 m² chacun).
- Le 18 mai 2018, un permis de lotissement # LOL180050, fut émis par la municipalité afin de subdiviser en 3 lots distincts le lot original # 5 902 281 du cadastre du Québec et qu'à ce jour, deux (2) maisons de type unifamilial sont bâties sur les lots concernés par la présente dérogation.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette dérogation mineure en envoyant ses commentaires par courriel ou par courrier, **avant le 1^{er} mai 2023 à 12h00** à l'attention de :

M. Lukas Bouthillier
237, 16^e Avenue Ouest, Venise-en-Québec
Direction@venise-en-quebec.ca

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c.a-19.1)*.

DONNÉ ce 4^e jour du mois d'avril 2023

Lukas Bouthillier, Adm.A, CPA Auditeur, M.Sc, DMA
Directeur général et greffier-trésorier
4 avril 2023



Certificat de publication

Je, Lukas Bouthillier, Directeur général de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la dérogation mineure 2022-00057 à l'hôtel de ville ainsi qu'au bureau de poste en date 4 avril 2023.

Tel que prévu au règlement 455-2018 adopté le 3 juillet 2018 par le conseil municipal, je, Lukas Bouthillier, Directeur général de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public concernant la dérogation mineure sur le site Internet de la Municipalité le 4 avril 2023.

A handwritten signature in black ink that reads 'Lukas Bouthillier'.

Lukas Bouthillier, Adm.A, CPA Auditeur, M.Sc, DMA
Directeur général et greffier-trésorier
4 avril 2023